

RÈGLEMENT 01-277-41

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-
MONT-ROYAL PAR LA CRÉATION
D'UNE NOUVELLE ZONE
RÉSIDENTIELLE 0663 À MÊME LA
ZONE 0062 ET L'AGRANDISSEMENT
DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE 0353 DE
MANIÈRE À INCLURE LE LOT 1 339 675

À LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2008, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par la création d'une nouvelle zone 0663 à même la zone 0062 et l'agrandissement de la zone 0353 de manière à inclure le lot 1 339 675, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

- 1° le remplacement du plan intitulé « ZONES » par les plans joints au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLANS « ZONES » »;
- 2° le remplacement du plan intitulé « USAGES PRESCRITS » par les plans joints au présent règlement et intitulé « ANNEXE 2 – PLANS « USAGES PRESCRITS » »;
- 3° le remplacement du plan intitulé « LIMITES DE HAUTEUR » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 3 – PLAN « LIMITES DE HAUTEUR » »;
- 4° le remplacement du plan intitulé « PLAN « IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET SECTEURS SIGNIFICATIFS » » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 4 – PLAN « IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET SECTEURS SIGNIFICATIFS » »;

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1
PLANS « ZONES »

ANNEXE 2
PLANS « USAGES PRESCRITS »


ANNEXE 3
PLAN « LIMITES DE HAUTEUR »

ANNEXE 4
PLAN « IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET SECTEURS SIGNIFICATIFS »

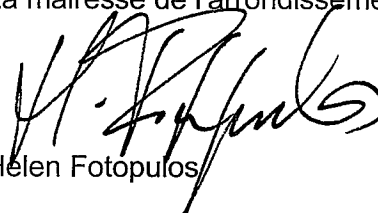
CERTIFICAT**DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION**

Avis de motion	2 septembre 2008
Résolution d'adoption	3 novembre 2008
Publication complétée	11 décembre 2008
Entrée en vigueur	3 décembre 2008

La secrétaire d'arrondissement,


Joanne Skelling, avocate

La mairesse de l'arrondissement,


Helen Fotopulos